



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 janvier 2022

Soldes d'hiver 2022

Les soldes d'hiver 2022 auront lieu dans le Bas-Rhin du mercredi 12 janvier au mardi 8 février 2022.

Concernant les soldes du commerce en ligne ou vente à distance (e-commerce) les dates sont alignées sur les dates nationales du commerce traditionnel, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

Les soldes sont soumises à des règles spécifiques.

Les annonces de réduction de prix ne doivent pas constituer une pratique commerciale déloyale et il est notamment interdit :

- d'augmenter le prix d'un produit avant la période des soldes, dans le but de faire croire à une offre promotionnelle plus importante qu'elle ne l'est réellement ;
- de ne pas pratiquer les réductions de prix affichées en vitrine ou mentionnées dans des publicités.

Les commerçants sont tenus d'appliquer toute disposition relative à l'échange ou au remboursement dont il fait la publicité. Dans les autres cas, conformément aux dispositions du Code civil, les ventes, qu'elles soient en soldes ou non, sont définitives, sans préjudice du droit de rétractation en matière de vente à distance.

Les soldes, contrairement aux promotions, ne peuvent porter que sur des marchandises proposées à la vente et payées depuis au moins un mois, tout réapprovisionnement juste avant ou pendant ces opérations commerciales est interdit.

La distinction entre les articles soldés et non soldés doit clairement apparaître aux yeux des consommateurs. L'apparition de la nouvelle collection en fin de période doit donc être expressément identifiée.

Les limitations de garanties sur les soldes sont illégales. Un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défauts de fabrication non apparents ou de service après-vente que tout autre article.

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin (DDPP) est chargée de veiller à la bonne application de l'ensemble de ces dispositions.

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)
 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)